

L'an mil neuf cent trente-trois, le samedi 14 octobre à 20 heures, les membres du conseil Municipal, se sont réunis à la Mairie d'Orsay, sous la Présidence de M^r Cadot Maire.

Étaient Présents: M^{rs} Cadot Maire, Boasson, Guy, Lesfère adjoints, Leroux, Delbès, Bemerle, Blondel, Demouchy, Bertrand, Guillemaud, Fievest, Chouveau, Deux, Hévoquin, Hermabessière, Dumas.

Absents excusés: M^r Vilain, Marotte Dupré.

Le conseil choisit pour secrétaire M^r Guillemaud, lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité: le Conseil, donne acte à M^r le Maire de la correspondance dont il veut de donner lecture.

Correspondances

Lettre du Secrétaire

M^r le Maire donne lecture d'une lettre de M^r David secrétaire, adressée à M^r le Préfet de Seine et Oise, protestant contre le rappel à l'ordre, demandé par M^r Hermabessière contre lui, pour falsification de délibération du 12 août 1933. M^r David demande une enquête administrative. Après explications entre M^{rs} Hermabessière, Guy et Chouveau, il a été reconnu que M^r David n'avait fait qu'obéir à un ordre de M^r Guy adjoint en l'absence du Maire. A la suite de cette explication M^r Hermabessière a retranché les termes du paragraphe de sa lettre de blâme. M^r Blondel rappelle que par sa lettre, en date du 17 juin dernier, adressée au Conseil Municipal, M^r David offre sa démission de secrétaire de la Mairie d'Orsay sous réserve de ses droits éventuels à une retraite proportionnelle pour ses six années de service à la Mairie.

M^r Blondel demande à M^r le Maire de faire connaître au conseil le montant de la retraite ou indemnité à laquelle pourrait prétendre M^r David en vertu des lois et règlements en vigueur dans le Département de Seine et Oise pour la catégorie de fonctionnaire à laquelle il appartient. Le conseil accepte l'enquête administrative.

M^r Delbès demande qu'il soit établi un règlement pour les employés Municipaux.

Enlèvement des ordures rue Aristide Briand

Le conseil, vu la pétition de plusieurs habitants demandant l'enlèvement des ordures une fois par semaine rue Aristide Briand, accepte de faire procéder à leur enlèvement.

Proposition Junova Publi

Le conseil après avoir eu connaissance d'une proposition d'Junova Publi pour la pose de bancs sur les places publiques, renvoie cette question à l'étude de la Commission des chemins.

Lettres Dumas

Le conseil après avoir eu connaissance de plusieurs lettres de M^r Dumas, demandant la réparation des buts, l'alimentation en eau, du terrain de jeux, ainsi que le fauchage des pelouses, décide de convoquer la Commission du terrain des jeux pour étudier toutes ces questions en y adjoignant M^r Dumas à titre de Président de l'Yvette Sportive.

Bureau de Postes

M^r le Maire donne lecture d'une lettre de la Direction des Postes, concernant la construction d'un Hôtel des Postes à Orsay. Le conseil, renvoie cette affaire à l'étude à la commission des Travaux et des finances.

- Désignation de 2
Conseillers pour la
Commission de chômage à novembre.
- Le Conseil, désigne M^{rs} Berou et Hermabessière pour faire partie de la Commission de chômage pour l'année 1933 - 1934 de novembre.
- Répondre le
- Achat de tables
écoles - marché
- Le Conseil,
autorise M^r le Maire à passer un marché de gré à gré avec la Maison Delagrave pour l'achat de 5 tables grand modèle, 4 tables moyennes et 4 tables petites, pour la somme totale de 2.170^{fr}
à prélever au chapitre du budget "achat de matériel scolaire".
- Marché Delahaye
- Le Conseil autorise M^r le Maire à passer un marché de gré à gré avec la Maison Delahaye pour la réparation de l'auto pompée des pompiers accidentée (devis s'élevant à la somme de 3895^{fr} 90 - à prélever au chapitre du budget "Entretien des pompes à incendie".
- Mardi Benoist
- suite à la délibération du 6 mai 1933 - "réfection des trottoirs devant la Mairie, le conseil autorise M^r le Maire à passer un marché de gré à gré avec la Maison Benoist entrepreneur à Orsay pour la somme de 3307, 50
- fournitures scolaires
marché
- Le Conseil autorise M^r le Maire à passer un marché de gré à gré avec la Maison Duval d'Elbeuf pour les fournitures scolaires, 1933. et pour la somme de 9816 francs.
- Visite médicale
enfants des écoles
- Le Conseil après avoir entendu les explications de M^r le Maire pour la visite des enfants des écoles, renvoie cette question à l'étude de la Commission scolaire.
- Entretien W.C du
Cimetière
- Le conseil vote la somme de 200 francs par an à M^r Jouvot pour l'entretien en état de propreté des W.C du cimetière, à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.
- Entretien du Caveau
V^{me} Farrat
- Le conseil vote la somme de 200 francs à M^r Mégret marbrier à Orsay pour l'entretien du caveau de M^{me} V^{me} Farrat (par an) à prélever à l'article 67 legs Farrat du budget primitif
- Traitement Professeur
Comptabilité
- Le conseil renouvelle le traitement du professeur de comptabilité de 125^{fr} par mois; soit dix mois (année scolaire 1933 - 1934 - à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.
- Eclairage des rues
- Le conseil, décide la création de nouveaux becs de gaz pour l'éclairage des rues aux endroits ci-après:
- 2 becs Avenue St Laurent
 - 1 d. Chemin n^o. 15
 - 1 d. près du viaduc de la Facaterie
 - 1 d. près de la passerelle
 - 1 d. rue des Sablons
 - 1 d. sentier de Madagascar
- et prie M^r le Maire de rappeler à la C^{ie} du Gaz la pose de celui de la rue Aristide Briand.
- Fête du 11 novembre
- Le conseil décide la fête du 11 novembre comme les années précédentes, convoquer la Commission des fêtes pour en arrêter le programme.
- Bains Douches
- M^r le Maire rend compte de deux propositions faites par des particuliers pour l'installation de bains douches à Orsay. Le Conseil renvoie cette affaire à la Commission des travaux.

Election d'un membre du
Conseil Municipal à la
Commission administrative
de l'Hospice d'Orsay

19 OCT 1933

M. le Président a donné lecture des articles transcrits de la loi du 5 août 1879 sur les Commissions administratives.

Commission administrative
de l'Hospice d'Orsay

Il a ensuite invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de un délégué.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	17 -
Bulletins blancs à déduire	1 -
Reste pour les suffrages exprimés	16 -
Majorité absolue	9 -

M. Blondel 9 voix

M. Atevenin 6 -

M. Hermabessière 1 -

M. Blondel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué

Il a déclaré accepter ce mandat.

Déclassement des alignements
et du nivellement d'une partie
des chemins ruraux - 18 -
28 et 38 avec classement
dans la voirie urbaine

13 NOV 1933

M. le Maire fait connaître que les dossiers relatifs à la fixation des alignements et du nivellement d'une partie des chemins ruraux - 18 - 28 et 38 avec classement dans la voirie urbaine a été soumis aux formalités d'enquête, dans la Commune les 24-25 et 26 juillet 1933.

Il ajoute qu'au cours de cette enquête, aucune déclaration n'a été formulée. Il ajoute enfin que l'avis du commissaire enquêteur est favorable à l'approbation du dossier.

Dans ces conditions, il propose au conseil de délibérer sur la suite qu'il convient de donner au dossier de l'affaire.

Le conseil délibère :

Demande que soit prononcée dès que possible la déclaration d'utilité publique du projet de fixation des alignements et du nivellement d'une partie des chemins ruraux n° 18 - 28 et 38 avec classement dans la voirie urbaine.

Fixation des alignements
et du nivellement du chemin
rural n° 36 avec classement
dans la voirie urbaine

Résultat de l'enquête

M. le Maire fait connaître que le dossier relatif à la fixation des alignements et du nivellement du chemin rural n° 36 avec classement dans la voirie urbaine a été soumis aux formalités d'enquête dans la Commune les 24-25-26 juillet 1933.

Il ajoute qu'au cours de cette enquête, d'assez nombreuses déclarations pour et contre le projet ont été formulées.

Il indique que l'objet poursuivi par la Commune pour la présentation du dossier semble avoir été mal compris de la part des réclamants. Il s'agit en effet, non pas d'engager des dépenses immédiates, mais au contraire, d'éviter pour l'avenir des frais d'expropriation dans le cas où des murs et bâtiments viendraient à s'édifier sur les limites actuelles du chemin n° 36 qui ne réserve à cette voie qu'une largeur absolument insuffisante de 4 à 5 mètres.

Il fait donner lecture des déclarations faites au cours de l'enquête, ainsi que de l'avis motivé formulé par M. le Commissaire enquêteur.

Il demande au conseil de se prononcer sur les résultats de l'enquête à laquelle il a été procédé sur le dossier.

Le conseil, considérant que l'élargissement de cette voie a été prévu au projet d'extension.

Considérant qu'il est absolument indispensable de fixer les alignements et le nivellement du chemin rural n° 36 étant donné les demandes de constructions qui peuvent être formulées et auxquelles on ne pourrait donner une suite convenable si un projet approuvé ne permettait pas d'obliger les riverains à laisser libre pour la circulation future une largeur entre alignements suffisante et si les cotes de nivellement de la future voie n'étaient pas fixées préalablement.
Délibère.

Demande instamment que les réclamations formulées au cours de l'enquête ne soient pas retenues pour raison de mauvaise interprétation de l'objet poursuivi par la Commune.

Demande la déclaration d'utilité publique du projet telle qu'il est présenté avec classement de la voie élargie dans la voirie urbaine publique. La commune estime que l'emprise prévue sur la propriété Foré est trop importante et qu'elle doit être demandée en frappant du côté opposé étant donné que la superficie de l'immeuble Foré ne dépasse pas 500 m² et qu'il prévoit une emprise de 94 m.

Assistance aux femmes en couches.

- M^{me} Langlois Hélène, domiciliée à Orsay - admise en 1^{ère} partie
- M^{me} Besnard domiciliée à Orsay - admise en 1^{ère} partie
- M^{lle} Boutain Madeleine, domiciliée à Orsay admise en 1^{ère} partie
- M^{me} Bentin domiciliée à Orsay. admise en 1^{ère} partie
- M^{me} Rousseau Louise admise en 2^{ème} partie
- M^{me} Bal Odette refusée.

Assistance aux vieillards
13 NOV 1933

- M^{me} Boutrier J^{me} Louis admise en 1^{ère} partie
- M^{me} Villemain Marie V^{me} Felletier admise en 2^{ème} partie
- M^{me} Jolivoay Sidone refusée.

Assistance Médicale
allocations Militaires

Ajouta à la liste les enfants de M^{me} V^{me} Felletier
Le conseil donne une suite favorable à la demande d'allocations présentée par M^{me} Gras Hocuin.

Bau Avenue
S^{te} Laurent

Le Conseil, après discussion, charge M^{me} le Maire de continuer les pourparlers ayant trait à la canalisation de l'avenue Saint Laurent. accepte la canalisation de 150 m/m, demande la mise au point du devis avec détail.

L. Catot
 J. Dumont
 G. Bonnamy
 H. Blondel
 J. Deses
 M. Minier
 G. Duran

Séance du 25 novembre 1933.

L'an mil neufcent trente-trois, le mardi 21 novembre, convocation du Conseil Municipal, pour le samedi 25 novembre à 14 heures 30 pour y délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour
Le Maire,

L. Catot

L'an mil neuf cent trente trois, le samedi 25 novembre à 14 heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'Orsay, sous la Présidence de M. Cadot Maire.

Étaient présents: M. Cadot Maire, Guy, Lesfèvre adjoints, Leroux, Delbet, Bernerle, Blondel, Marotte, Vilain, Demouchy, Bertrand, Guillemaud, Dreux, Stevenin, Bernabessière, Dumas.

Absents excusés: M. Bevaux, Priérot, Chouvenin, Dupré.
Le conseil choisit pour secrétaire M. Guillemaud, lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité, le Conseil donne acte à M. le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

Correspondances

Lettre Rougé

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Rougé demandant que la commune participe à l'éclairage de la rue Mademoiselle et à une partie de l'avenue St Laurent. Le conseil accepte cette participation, à prélever sur les fonds "subvention aux lotissements" pour entretien, éclairage, etc.

Visite médicale

Le conseil invite M. le Maire à réclamer aux médecins leurs réponses à la lettre qui leur a été adressée pour la visite médicale aux écoles.

Lettre M^{me} V^{me} Hausen

Le conseil, après avoir eu connaissance de la lettre de M^{me} V^{me} Hausen concernant l'exonération des frais d'hospitalisation pendant sa maladie vote la somme de 350 francs (à titre exceptionnel) à M^{me} Hausen à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Petition Renault
Chemin 86.

M. le Maire donne connaissance au conseil d'une pétition relative à la défektivité du chemin n° 86 (partie comprise entre la rue Pastour et la route de Versailles). Le conseil invite M. le Maire à demander aux riverains de céder la partie de terrain en vue de l'élargissement du dit chemin.

Canaalisation d'eau
potable Avenue St
Laurent

Le conseil décide de demander la confirmation du devis descriptif du projet de 145 500 francs à la S^{te} Lyonnaise des eaux.

adjudication pour
l'entretien des bâtiments
Communaux.

Le Conseil, décide qu'une adjudication aura lieu le 21 décembre 1933 à 10 heures pour les travaux d'entretien des bâtiments communaux en 1934 et désigne M. Bernerle et Marotte pour assister M. le Maire à cette adjudication.

jardins derrière le
cimetière.

Le conseil ouï l'exposé du Maire, considérant que M. Belisère, Guigue Couvard père et Couvard fils n'ont pas eu la jouissance des jardins pour lesquels un loyer de 50 francs par an leur a été réclamé à chacun pour l'année 1933. en vertu d'un titre de recette dressé le 30 mai 1933, décide d'admettre en non valeur les dites sommes, autorise M. le Maire à remettre ces terrains en location.

Demande d'agrandis-
sement de la tribune
de l'Église.

Le Conseil, vu la demande de M. l'abbé Desfont de l'agrandissement de la tribune de l'Église, autorise cet agrandissement.
Le conseil

Terrain de Jean

autorise M. le Maire à faire réparer les barres ~~du~~ du terrain de Jean, pour le reste des travaux à exécuter demander un devis à M. Colin architecte, de toute urgence.

Éclairage des rues

Le Conseil, décide de donner rendez vous à la S^{te} Ind lumière

Envoyé le 6 DEC 1933 19
Reçu le 19

et convoquer la commission d'éclairage, et demande que le bec de gaz de la rue Aristide Briand soit posé de toute urgence ainsi que celui de la rue de Montlhéry (console).

Demande Martin
Larivière
Lettre de M. Bureau
Varilla

Le conseil décide d'étudier la proposition de la construction de l'ancien chemin rural n° 36. et de demander un devis
Le conseil, vu la demande de M. Bureau Varilla qui sollicite de la Commune une diminution de prix de vente de l'eau pour une consommation d'irrigation, regrette de ne pouvoir lui donner satisfaction.

Demande Stoffel

Le conseil, vu la pétition des habitants de la rue Aristide Briand, demandant l'enlèvement des ordures, accepte les conditions de M. Stoffel pour l'enlèvement au prix de 350 francs ^{par an} (conforme au cahier des charges)

Demande Lucillet
Vote de crédits.

Le Conseil, vu la demande d'augmentation de M. Lucillet concierge de la mairie, vote la somme de 75 francs par mois à M. Lucillet à partir du 1^{er} décembre 1933. à prélever à l'art 22 du budget primitif.

Demande du
Professeur de sténo
dactylo
Vote de crédits

Le Conseil, vu la demande du Professeur de sténo dactylo à l'école des filles (cours complémentaire) vote la somme de 125 francs par mois à partir du 1^{er} octobre ¹⁹³³ à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Bureau des élections
à la chambre et au
Tribunal de Commerce

Le conseil, désigne pour faire partie du bureau des élections le 1^{er} décembre prochain M. M. Cadot et Dreux de 10 heures à 12 heures de 12 heures à 14 heures M. M. Berouet et Demouchy de 14 heures à 16 heures M. M. Lemerle et Hermabessière.

Procès verbaux des
séances du conseil

Le conseil,
Considérant que les procès verbaux des séances ne sont plus fournis aux membres du conseil, invite M. le Maire à faire assurer d'une façon complète le service de la Mairie, conforme à son désir.

Bénéficiaire du
legs Farrat en
1934.

Le conseil procède à l'élection de la bénéficiaire du legs Farrat pour l'année 1934 - Inscriptions 5 -
Votants 15 - majorité absolue 8.

Ont obtenu:
M^{me} V^{ve} Brossard 8 voix: élue
V^{ve} Beaudoin 6 voix
V^{ve} Petit 1 voix.

M^{me} V^{ve} Brossard ayant obtenue la majorité absolue des voix est bénéficiaire du legs Farrat pour l'année 1934.

Apprentissage
gratuit, pour
l'année 1934

Le conseil, vu la liste des candidats pour les bénéficiaires de l'apprentissage gratuit, comportant deux noms, pour les garçons Petit Louis rue du Pont de Pierre apprenti serrurier chez M. Hanon à Orsay.
pour les filles M^{lle} Avenel Rolande 113 rue de Versailles, apprentie chez M^{me} Chevalier couturière à Orsay.
désigne comme bénéficiaires de ce legs à l'unanimité
M. Petit Louis
M^{me} Avenel Rolande

Création d'une 5^e classe pour les garçons et d'une 7^e classe pour les filles.

Le Conseil, Vu les demandes de M^l les Directeurs et Directrice des écoles demandant la création d'une 5^e classe aux garçons et d'une 7^e classe aux filles, vu l'effectif toujours croissant, décide la création d'une 5^e classe aux garçons, et une 7^e classe à l'école des filles.

Envoyé le 19
Reçu le 19

La 5^e classe garçons sera ouverte salle du cinéma
La 7^e classe fille sera ouverte dans le commerce
Le Conseil, décide d'appliquer le barème établi par la commune de Falaiseau aux élèves étrangères de la commune fréquentant les écoles d'Orsay.

Élèves fréquentant les écoles d'Orsay étrangères à la Commune

Cours supérieur: 1^{ère} année après le certificat d'études:
par élève 150 francs par an
Cours complémentaire 1^{ère} année par élève 250 fr par an
2^e année - d° - 275 + par an
3^e année - d° - 200 + par an

Récupération
Envoyé le
Reçu le

payable par trimestre et d'avance. avorter les communes.
M^{me} Marie Mahault f^{me} Dupont, qui n'avait pas été admise dans la séance du 2 septembre 1933, admise ce jour en 1^{ère} partie, (ayant eu 2 jours de congé).

Assistance aux femmes en couches
Envoyé le 28 Nov
Reçu le

M^{me} Marie d'Heurle f^{me} Chevreux, domiciliée à Orsay 16 rue du Coteau depuis le 1^{er} octobre 1933, ayant son domicile de secours hors la commune (admise en 2^e partie).

Assistance médicale gratuite 28 Nov

M^{me} Benaise f^{me} Bebeau, (non admise)
à ajouter à la liste d'assistance médicale gratuite.
Schœiner Fernand, Lucas Madeleine, enfants Carpentier, enfants Guillemin

Allocation Militaire

Le conseil, donne un avis favorable à la demande d'allocation Militaire présentée par M^{me} V^{ve} Baquerois.

L. ~~Carot~~ ~~Geny~~ ~~Desjardins~~ ~~Amarette~~ ~~Demarcelle~~
L. ~~Demarcelle~~ ~~Amarette~~ ~~Desjardins~~ ~~Geny~~ ~~Carot~~
Gaudin ~~Blondel~~ ~~Levy~~ ~~Blanc~~ ~~Desjardins~~

Séance du 23 décembre 1933.

L'an mil neuf cent trente-trois, le mardi 19 décembre, convocation du conseil Municipal, pour le Samedi 23 décembre, quatorze heures trente, à la Mairie d'Orsay, pour y délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire
L. Carot

L'an mil neuf cent trente-trois, le samedi 23 décembre à 14 heures 30 les membres du conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'Orsay sous la Présidence de Monsieur Cadot Maire :

Étaient Présents: M^{rs} Cadot Maire, Guy, Besjère adjoints, Marotte Beroux, Lemerle, Blondel, Vilain, Demouchy, Bertrand, Guillemard, Prévost, Dreux, Stevenin, Hermabessière, Dumas.

Absents excusés: M^{rs} Levasseur, Delbès, Chouvenin, Dupré;
Le conseil choisit pour secrétaire M^r Guillemard, lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.
Le conseil donne acte à M^r le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

Correspondances.

Arrêtés de M^r le Préfet. M^r le Maire donne lecture de 2 arrêtés de M^r le Préfet de Seine et Oise en date des 18 et 24 novembre 1933; annulant la délibération prise par le conseil Municipal d'Orsay en date du 12 août 1933, relative à un blâme sur la manière de servir de M^r David secrétaire de la Mairie.

Les présents arrêtés seront transcrits sur le registre des délibérations du conseil Municipal d'Orsay en marge de celle dont la partie est annulée et devra être bâtonnée.

M^r le Maire donne lecture d'une motion de M^r Hermabessière, cette motion au dire de l'auteur a un caractère purement moral; après cette lecture le conseil passe à l'ordre du jour.

Lettre de M^{me} Gauthier. M^r le Maire donne lecture d'une lettre de M^{me} Gauthier Directrice de l'école maternelle, qui se plaint de l'insuffisance de chauffage de ses classes, le conseil décide d'accorder du charbon au lieu de coke aux périodes les plus froides et invite M^r le Maire à prendre des dispositions pour qu'un chauffage plus approprié soit mis à l'étude.

extraits des délibérations Le conseil, autorise M^r le Maire à faire taper les extraits des délibérations du conseil, depuis juillet 1932 jusqu'à ce jour, par M^{me} Hermabessière à raison de 10 francs par jour: crédit à prélever aux dépenses imprévues.

Congé des écoles.

Envoyé le 11 JANV 1934

Reçu le 19

M^r le Maire donne lecture de 2 lettres des Maîtres et Maîtresses des écoles, relatives aux 2 jours de congés supplémentaires, l'accord ne s'étant pas fait entre ces derniers. Le conseil décide de fixer ces jours, au lendemain et surlendemain de la fête de la rosière.

Proposition Goulet

M^r le Maire donne lecture d'un rapport de la commission des chemins relatif à la remise des voies d'accès à la station de la Gare d'Orsay Etat. Le conseil prie M^r le Maire de demander à M^r l'ingénieur vicinal comment il entend faire passer les chemins ruraux dans la voirie vicinale.

Éclairage Facaterie et avenue S^t Laurent. M^r le Maire donne lecture de deux devis; l'un du Sud Lumière l'autre de la S^t du Gaz, relatifs à l'éclairage de certaines voies de la Facaterie et de l'avenue S^t Laurent (entre l'avenue Foch et la rue Serpente).

Envoyé le 11 JANV 1934

Reçu le

Le conseil décide de faire faire l'éclairage des voies de la Facaterie par la S^t du Gaz; autorise M^r le Maire à passer un marché de gré à gré avec cette société, s'élevant à la somme de 2044 francs pour sept bees de gaz - Pour ceux de l'avenue S^t Laurent demander une mise au point à la S^t Sud Lumière.

Bureau de Poste

20 DEC 1933

M^e Le Maire donne lecture d'une proposition de M^e Le Directeur régional des P. E. C. en date du 9 octobre 1933. pour la construction d'un Hôtel des Postes sur l'emplacement de l'ancien Presbytère. Le conseil, par 11 voix pour, 3 contre et 2 abstentions vote l'abandon du terrain à l'administration des Postes, en compensation des 105000 francs demandés à la Commune à titre de participation, décide de faire établir par M^e l'Ingénieur Vicinal, un plan de dégagement pour la circulation.

Terrain de Jeux.

11 JANV 1934

Le conseil vu les devis de M^e Colin architecte pour la construction d'un abri et d'un lavabo au terrain de Jeux; vote la somme de 6510 francs; dont 2000 francs pour la ~~carrosserie~~ partie métallique et 4510 francs pour la maçonnerie et les lavabos; autorise M^e le Maire à passer des marchés de gré à gré avec les entrepreneurs qui auront fait les meilleurs prix. ces sommes à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours. Le décapage et la terrasse seront exécutés par les cantonniers de la ville.

Cantonniers pour le lotissement du coteau

2 FEV 1934

Le conseil, accepte la journée de travail des cantonniers pour l'entretien des rues du lotissement du Coteau, que le syndicat remboursera à la commune au prix de 32 francs.

Canalisation Avenue St Laurent.

11 JANV 1934

Le conseil, comme suite aux délibérations antérieures de canalisation en eau de l'avenue Saint Laurent, et après la mise au point du devis entre la commune représentée par son Ingénieur Conseil et la St^e Byonnaise: vote par 14 voix contre 2, la somme de 48500 francs pour la part lui incombant dans la canalisation de cette voie entre la rue Serpente et la limite de la commune; à prélever 1: 34520,71 somme inscrite au budget supplémentaire de l'exercice 1933 et les 13979,29 restant sur les fonds libres de l'exercice en cours; décide l'établissement d'une borne fontaine au milieu des lotissements.

Marché Mariquot.

11 JANV 1934

Le Conseil autorise M^e Le Maire à passer un marché de gré à gré avec M^e Mariquot libraire à Orsay, pour les fournitures aux élèves de l'école maternelle et pour le supplément aux élèves de l'école des garçons et des filles, s'élevant à la somme de 5204,20 à prélever à l'article, fourniture aux élèves des écoles des budgets de 1933.

Chemin de la Gouttière
Chemin 36. Participa
tion Martinbaugne

Le conseil, décide que toutes les questions concernant ces chemins, devront être liées ensemble, et demande que le conseil soit réuni en commission plénière pour en faire l'étude générale, en s'adjoignant M^e l'Ingénieur Vicinal.

Élargissement des
rues du Puitson et du
Font de Pierre, construction
de bordures et caniveaux
et chaussée empierrée
et goudronnée sur une
longueur de 443 m

M^e le Maire soumet au conseil, le dossier des travaux à exécuter, pour la mise en état de viabilité sur une largeur de 8 mètres de la rue du Puitson et de la rue du Font de Pierre, entre la route de Versailles et le chemin rural n° 24 sur une longueur de 443 mètres. Il fait remarquer que la dépense qui résulte des devis

11 JANV 1934

Reçu le

s'élève à francs: 131,500; pour un travail comportant bordures et caniveaux et chaussée empierrée et goudronnée sur toute la longueur.

Il demande au conseil de se prononcer sur le vote du crédit nécessaire à l'exécution des travaux.

Le Conseil, délibère: adopte le dossier tel qu'il est présenté.

Approuve les devis et cahier des charges et les estimations de la dépense.

Décide que la dépense de 131 500 francs sera couverte de la façon suivante:

53 000 francs inscrit au budget supplémentaire de l'exercice 1933 -

78 500 francs sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Autorise M. le Maire à mettre les travaux en adjudication, charge M. le Maire et M. le Maire d'assister M. le Maire lors de l'adjudication. Demande l'approbation du dossier.

Classement des rues
du lotissement "La
Villa des 2 gares

M. le Maire soumet au conseil le projet dressé en vue du classement des rues du lotissement "La Villa des deux gares, dans la voirie urbaine publique.

M. Dreun demande un dossier pour le sentier de la Dimancheirie chemin de Beauregard et sentier de la plaine au sud du lotissement, tant pour la remise du terrain que pour l'origine du régime de l'eau, sentier de la Dimancheirie.

Projet d'aménagement
d'embellissement et d'ex-

1. de la note d'observations en date du 31 janvier 1933 de M. Louis Bonnier, Rapporteur de la Commission Supérieure d'Aménagement.

2. de la note d'observations de M. le Docteur Briau, rapporteur de la même Commission en ce qui concerne les questions d'hygiène.

3. d'une lettre de M. le Préfet en date du 19 juin 1933.

M. le Maire expose que le conseil Municipal doit faire connaître son avis en ce qui touche les observations formulées dans les deux rapports précités.

A. Observations de M. Louis Bonnier.

1. Opération n° 1. Monsieur le Maire donne connaissance de l'avis exprimé par les Ingénieurs du projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la commune d'Orsay, cet avis est le suivant:
"Il semble qu'on aurait pu maintenir cette opération dont la prévision sur le plan n'implique pas nécessairement qu'elle sera réalisée. Sa prévision ménage l'avenir.

" Cette opération constituerait en effet une déviation très intéressante pour la circulation générale qui emprunte la route nationale dont le tracé dans le pays est très sinueux et ne répond plus aux besoins actuels de l'automobile.

" Les intérêts des commerçants de la localité ne s'en trouveraient pas lésés par la circulation générale traverse le plus souvent les agglomérations sans s'y arrêter.

" Sans doute l'exécution de l'opération conduirait à des dépenses importantes, mais on peut toujours espérer qu'une société

immobilière de lotissements permettra de la réaliser sans frais pour la Commune."

Le Conseil, Vu l'exposé des motifs ci-dessus: Délibère:
Décide de maintenir l'opération n° 1 telle qu'elle avait été primitivement envisagée. Demande que le plan soit modifié en conséquence pour le maintien de cette opération.

2° Création d'un espace libre de 25 mètres de largeur de part et d'autre de l'avenue de la nouvelle gare Orsay Etat.

Le Conseil: après en avoir délibéré.

Estime que cet espace libre ne présente aucun intérêt pratique en raison des remblais de l'avenue à la Gare qui le recouvrent en grande partie et sont inutilisables. L'espace libre serait en contrebas de l'avenue. Le Conseil Municipal préfère augmenter la largeur de l'avenue elle-même de 1^m 50 de chaque côté pour la porter à 12 mètres de largeur. Le profil en travers du terrain fortement en remblai ne permet pas de faire plus ou moins ni de s'engager dans des travaux dispendieux. Le conseil Municipal maintient sa décision précédente.

3° Elargissement à 12 mètres de la rue de Courtabœuf.
~~Cette voie comporte déjà un plan d'alignement approuvé à 8 mètres de réalisation difficile, étant donné les constructions existantes. Le Conseil Municipal estime qu'il y a lieu de maintenir cette largeur parce que la rue de Courtabœuf n'est pas appelée à être empruntée par la circulation générale pour se rattacher à l'opération n° 1 et même pour se rendre à la gare; ~~et est~~ simplement une rue d'habitation.~~

4° Zone de non œdificandi de 3 mètres.

Le Conseil Municipal, vu les observations formulées par le rapporteur de la commission Départementale et le rapporteur de la commission supérieure.

Décide qu'il convient d'appliquer la zone de non œdificandi de 3 mètres simplement dans les zones résidentielle et industrielle

5° Zone d'habitation collective.

Le conseil se range à l'avis exprimé par M^e le Rapporteur de la commission supérieure et il décide qu'il convient de limiter comme suit les zones d'habitations collectives en bordure des routes nationales.

A. route nationale n° 188 entre l'avenue de la gare (lotissement du Parc d'Orsay) et le ruisseau de Mondétour.

B. route nationale ancien G.C. n° 68 entre la rue Pasteur et la ligne de Paris à Chartres

C. rue de Bozère en entier (sur la demande de M^e Vilain et accepté à l'unanimité par le Conseil.

B. observations de M^e le Docteur Briau.

1° Distribution d'eau potable.

M^e le Docteur Briau fait connaître qu'une adduction d'eau et un

+ Le conseil est d'avis de maintenir la largeur de 12 mètres en raison de la suppression de l'ouverture de la voie de prolongement de la rue Bourcier

Séance du 24 février 1934.

L'an mil neuf cent trente-quatre, le lundi 19 février, convocation du Conseil Municipal, pour le Samedi 24 février, 14 heures 30, à la Mairie d'Orsay, pour la session de février.

Le Maire,
L. Cadot

L'an mil neuf cent trente-quatre, le samedi 24 février, 14 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'Orsay, sous la Présidence de M. Cadot Maire.

Étaient Présents: MM. Cadot Maire, Levasseur, Guy, Lafère, adjoints, Leroux, Dreux, Blondel, Lemerle, Stevenin, Hermabessière, Dumas, Bertrand Demouchy, Marotte, Prévost, Guillemard, Vilain.

Absents excusés: MM. Delbès, Chouvenin, Dupré.

Le conseil, choisit pour secrétaire, M. Guillemard, lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité.

Correspondances

Le conseil, donne acte à M. Le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

Rue du Buisson

Le conseil ajourne au 15 avril 1934 l'adjudication des travaux de la rue du Buisson.

Demande Gagot

Le conseil autorise M. Gagot à faire inhumer le corps de M^{me} Dauphin dans sa concession.

Date de l'élection de la Rosière.

Le conseil fixe la date du 19 mars 1934 à 14 h. 30 pour l'élection de la Rosière. ~~et fixe ainsi les dates des fêtes pour l'année 1934.~~

~~Rosière 23 mai - St Laurent 2 août - Le Guichet 9 septembre~~

Ouverture de Crédit

Envoyé le 5 MARS 1934
Reçu le 19

Le conseil ouvre un crédit de 3000 francs pour la caisse de chômage et 1200 francs pour l'indemnité au garde champêtre pour risques professionnels à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Jours de congés mobiles écoles

Envoyé le 6 MARS 1934
Reçu le 19

Le conseil, vu la lettre M. l'inspecteur d'académie, accepte pour les jours de congés mobiles, des écoles communales les dates ci-après: l'endemain de la fête de la Rosière, le mardi de la Pentecôte.

Achat d'un héro flûte

Envoyé le 6 MARS 1934
Reçu le 19

Le conseil, vu la demande de M^{lle} Roux Directrice école des filles demandant l'achat d'un héro flûte. autorise M. Le Maire à faire cet achat et vote les crédits nécessaires à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Remplacement des tilleuls place du Marché.

Le conseil décide de remplacer 10 tilleuls et un marronnier sur la place du marché. Les Cantonniers sont chargés de l'arrachage. ^{de ces arbres.}

Demande de sursis

Croc. Envoyé le 6 MARS 1934
Reçu le 19

Le conseil, vu la situation de famille et les études pour le sus nommé, donne un avis favorable à la demande de sursis présentée.

1/10^{ème} des remises du Receveur Municipal

M. Lambertie. Envoyé le 6 MARS 1934
Reçu le 19

Le conseil, considérant qu'en raison des services rendus, il est équitable que les remises du receveur Municipal soient augmentées d'un dixième.